

Corrigé type de l'examen de rattrapage S5 : techniques du commerce international

R1 : Explication des procédures permettant aux importateurs de bénéficier des licences d'importation dites licences non-automatiques : (05 pts)

- a- Adresser une demande conformément à l'avis émis par le ministère du commerce ; (01pt)
- b- Utilisation de la licence est personnelle et incessible ; (01pt)
- c- Utilisation de la licence pendant six mois à compter de sa date de délivrance ;(01 pt)
- d- Restituer la licence au comité, au plus tard, dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa date d'expiration ; (01pt)
- e- Introduire un recours en vue d'un réexamen de sa demande, sous réserve de la présentation de nouveaux éléments d'appréciation. (01pt)

R2- preuve exigée est le certificat d'origine : (05pts)

A- Ces particularités et exigences : (02pts)

- Il est à la charge de l'exportateur ;
- Disponible au sein des chambres de commerce et de l'industrie CACI ;
- Pour prouver la nationalité économique du produit, et en cas d'existence d'accord d'association entre les pays c'est pour bénéficier des réductions fiscales

B- Exemples : (03pts) (01pt pour chaque exemple avec son explication)

➤ **Certificat de circulation de marchandises nommé le Certificat EUR 1 original** (si la marchandise est d'origine Union Européenne UE). Réductions tarifaires allant de 40 à 100% de droits de douanes et droits et taxes d'effet équivalent. Ce certificat doit être visés par les services des Douanes.

➤ **Certificat d'origine de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE):** s'appliquent Aux produits originaires de cette zone pouvant être échangés sous un **régime tarifaire préférentiel** entre l'Algérie et les **Etats Arabes**. Les **produits** bénéficient d'une **exonération totale des droits de douanes et des droits et taxes d'effet équivalent**. Ce certificat doit être visé par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).

➤ **Le Certificat d'origine du Système Généralisé de Préférences SGP (Formule A):** Les pays qui acceptent ce certificat sont: l'Australie, le Belarus, le Canada, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle Zélande, la Suisse, y compris le Liechtenstein, la Turquie, ainsi que les 27 pays de l'Union Européenne. Ce certificat doit être visé par la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI).

R3- présentation des différentes étapes et exposition des différentes conditions à réunir pour l'admission d'un produit en Algérie. (08 points)

A- les conditions : (06pts)

A1 : établir le certificat de conformité (04pts)

- ✓ Ces particularités :
- IL est à la charge de l'exportateur (selon les données de l'exercice il faut bien souligner que l'exportateur est un étranger et l'importateur est un Algérien);
- A établir soit par:

Corrigé type de l'examen de rattrapage S5 : techniques du commerce international

➤ un organisme accrédité (dit agréé) du pays de l'exportateur, les exemples peuvent être INTERTEK, VINÇOTTE ET VERITAS (se sont des organismes internationaux);

➤ Un organisme non accrédité (dit non agréé), citer un exemple par rapport au pays de l'exportateur. **Remarque :** il ne faut pas citer CACQE, ce dernier est l'organisme de l'Algérie et dans l'exercice, l'Algérie est le pays de l'importateur.

✓ Son intérêt :

Pour prouver que le produit répond aux exigences du pays d'accueil (donc l'Algérie), à savoir:

- Normes locales, se sont normes nationales Algérienne élaborées par IANOR;
- Normes Internationales, concernent CODEX Alimentarius , ISO, CEI ou UIT.

✓ Ses avantages, garantir:

Le contrôle de la fourche à la fourchette/ de l'étable à la table, comme le cas du certificat de conformité selon ISO22000 prouve de traitement par HACCP.

Citer des exemples de votre choix ; par exemple : dans le secteur agroalimentaire : lait, gâteaux, fruits, légumes, café, colorant, emballage alimentaire, étiquetages.....

A2- respecter les formalités spécifiques ou les dérogations spécifiques : (02 points)

La réglementation des pays d'importation peut imposer des formalités à l'entrée de certains biens sur le territoire, il convient de s'informer auprès de l'acheteur – au niveau du service « **formalités internationales** » des chambres de commerces et d'industries pour connaître les exigences de chaque pays-

Ces documents se sont : « **des documents délivrés par des secteurs ministériels concernés, sur la base d'une demande accompagnée de documents justifiant la conformité des produits** ».

En Algérie, on trouve par exemple :

Dérogation sanitaire pour importation des animaux et d'origine animale ; « hallal »

Autorisation préalable pour produits de consommation ; « étiquetage en arabe »

Autorisation technique préalable pour les végétaux et produits phytosanitaire. « Caisse de bois interdite en Algérie ».

B- Les étapes : (02 point)

L'admission des produits en Algérie est soumis aux contrôles aux frontières (se sont en réalité des conditions pour le franchissement des frontières):

Le contrôle aux frontières :

- Le circuit vert (avantage accordé aux explorateurs en cas de produits certifiés par des organismes agréés: effectuer les contrôles : documentaire + visuel);
- Le circuit rouge ou orange (en cas de produits certifiés par des organismes non agréés: effectuer les trois contrôle + les recours).

Remarque : le sujet est noté sur 18pts et 02 pts sont attribués pour tous les étudiants.